

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 14 mai 2012, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Sont absentes :

Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Résolution acceptation de l'offre concernant les soumissions pour financement des règlements d'emprunt 2010-010 et 2011-013
- 2- Emprunt par billets 524,200. \$
- 3- Toiture au Centre Communautaire
- 4- Échange de terrain Ranie Lafrenière
- 5- Engagement aide au service de l'environnement
- 6- Contrat Michel Lefebvre (musicien)

RÉS. 2012-05-139 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT
RÈGLEMENT 2010-010 ET 2011-013

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt du 23 mai 2012 au montant de 524 200 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010-010 et 2011-013 au prix de 98,44600, échéant en série cinq (5)ans comme suit :

28 200 \$	2,00 %	23 mai 2013
29 000 \$	2,30 %	23 mai 2014
30 100 \$	2,40 %	23 mai 2015
30 800 \$	2,60 %	23 mai 2016
406 100 \$	2,80 %	23 mai 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

RÉS. 2012-05-140 EMPRUNT PAR BILLETS
RÈGLEMENTS 2010-010 - 2011-013

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant total de 524 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2010-010	174 200 \$
2011-013	350 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 524 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-010 et 2011-013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire monsieur André Garant, la secrétaire-trésorière directrice générale madame Micheline Allard ou en son absence madame Édith Ménard, secrétaire administrative;

QUE les billets soient datés du 23 mai 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	28 200 \$
2014	29 000 \$
2015	30 100 \$
2016	30 800 \$
2017	31 800 \$ (à payer en 2017)
2017	74 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2010-010 et 2011-013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉS. 2012-05-141 TOITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réfection de la toiture au Centre Communautaire. Les travaux seront faits par le Groupe Promo Blais au prix de 17,500.00 \$ plus taxes selon l'estimation du 8 mai 2012.

Adoptée

RÉS. 2012-05-142 ECHANGE DE TERRAIN

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un échange de terrain entre la

municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et madame Ranie Lafrenière. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton acquiert de madame Ranie Lafrenière une lisière de terrain de plus ou moins vingt-cinq pieds sur toute la longueur du lot 3 983 289.

Madame Ranie Lafrenière acquiert une lisière de terrain de plus ou moins quinze pieds sur toute la longueur du lot 4 943 008.

Adoptée

RÉS. 2012-05-143 MANDAT ARPENITEUR-GÉOMÈTRE

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Yves Béland, arpenteur-géomètre de la firme Géomatique BLP Inc. pour la description technique et le cadastre du terrain à échanger entre la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et madame Ranie Lafrenière tel qu'indiqué à la résolution 2012-05-142.

Adoptée

RÉS. 2012-05-144 MANDAT NOTAIRE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant pour le contrat et l'enregistrement concernant l'échange de terrain entre la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et madame Ranie Lafrenière.

Il est à noter que monsieur la maire André Garant s'est retiré de toute discussion concernant l'adoption de cette résolution, Me Louise-Andrée Garant étant sa fille.

Adoptée

RÉS. 2012-05-145 AIDE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage madame Sandra Gérôme pour environ 14 semaines. Le salaire est de 14.00 \$/heure pour 35 heures par semaine débutant le 22 mai 2012.

Adoptée

RÉS. 2012-05-146 CONTRAT ANIMATEUR ET MUSICIEN

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage monsieur Michel Lefebvre pour l'animation et la musique à Floribell pour les dates suivantes :

Décembre 2012 : 7, 8, 14, 15, 21, 22, 26, 27, 28 et 29
Janvier 2013 : 2

Les conditions sont inscrites au contrat.

Le maire, monsieur André Garant et la directrice générale madame Micheline Allard sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le contrat avec monsieur Michel Lefebvre.

Adoptée

RÉS. 2012-05-147 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20H15.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir. générale

André Garant, maire